



S.I.A.E.P. du Haut-Bois

Chavannes-sur-l'Etang / Elbach

9 rue de Bellefontaine - 68210 Chavannes-sur-l'Etang
Tél : 03 89 25 23 99 – Fax : 09 81 38 51 96
E-mail : mairie@chavannes-etang.fr

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 9 novembre 2018

Compte rendu affiché le 19 novembre 2018.

L'an deux mil dix-huit, le neuf novembre à vingt heures, le Conseil syndical du SIAEP du Haut-Bois s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Chavannes-sur-l'Etang, après convocation légale en date du deux novembre deux mil dix-huit, sous la présidence de M. Jean-Pierre THEVENOT, Président.

Membre	Présent	Absent	Suppléé	Suppléant
FEBER Laurent	X			
FREYBURGER Ludovic	X			
GASSMANN Vincent	X			
GUIGON Xavier	X			
KANMACHER Michel	X			
SCHACHERER Emmanuel	X			
SCHAFFNER Marc	X			
THEVENOT Jean-Pierre	X			

Le Président ouvre la séance à vingt heures dix, dans la salle des séances de la Mairie de Chavannes-sur-l'Etang.

M. Vincent GASSMANN est désigné secrétaire de séance.

POINT 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 MARS 2018

Le Président rappelle les points débattus et délibérés par le Conseil lors de la réunion du 23 mars 2018. Les membres présents en approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

POINT 2. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2017

Délibération n° 2018-8

Vu la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2017 et ses annexes,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité :

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2017 tel que présenté et annexé.

POINT 3. GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Le Président expose à l'assemblée qu'une étude patrimoniale du réseau permettrait au syndicat d'avoir une bonne connaissance de son patrimoine et une programmation du renouvellement des réseaux,

Délibération n° 2018-9

CONSIDERANT qu'une étude patrimoniale du réseau permettrait au syndicat d'avoir une bonne connaissance de son patrimoine et une programmation du renouvellement des réseaux,

CONSIDERANT que le coût moyen est d'environ 1€/ml.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'étude de gestion patrimoniale des réseaux pour un montant prévisionnel de 12 000 € HT,
- CHARGE le Président de procéder à toutes les démarches permettant le subventionnement de cette opération,
- CHARGE le Président de consulter les cabinets de géomètres et bureaux d'études spécialisés,
- AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement et tout document afférent à cette décision.

POINT 4. PROPOSITION DE NOUVEAUX MOYENS DE PAIEMENT AUX USAGERS

Délibération n° 2018-10

Afin de simplifier la démarche de règlement et d'améliorer quantitativement et qualitativement le recouvrement des recettes, le SIAEP souhaite proposer à ses abonnés deux nouveaux moyens de paiement : le prélèvement automatique et les Titres Payables Par Internet (TIPI)

TIPI est un service à partir duquel l'utilisateur peut effectuer ses règlements par carte bancaire, lui permettant de bénéficier d'un service de paiement accessible à tout moment. Ce dispositif améliore par ailleurs l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles. Le coût de ce service est à la charge de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de mettre en œuvre à partir de 2019 la facturation avec possibilité de prélèvement automatique et de paiement via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).
- AUTORISE le Président à signer les conventions avec la DGFIP nécessaires à la mise en place de ces dispositifs de paiement proposés aux redevables.
- CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de cette démarche

POINT 5. MODERNISATION DU SYSTEME DE GESTION DU RESERVOIR D'EAU

Le système de télégestion du réservoir d'eau est devenu obsolète et il n'y a plus de pièces de rechange.

Le Président propose de remplacer le système de télégestion par un système GSM Data avec transmission des alarmes par SMS

Délibération n° 2018-11

CONSIDERANT que le système de télégestion du réservoir d'eau est devenu obsolète et qu'il n'y a plus de pièces de rechange.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de remplacement du système de télégestion,
- ACCEPTE le devis de l'entreprise 2CAE pour un montant de 4 881.00€ HT,
- AUTORISE le Président à signer le devis et tout documents inhérents à l'exécution de la présente délibération

POINT 6. DIVERS ET COMMUNICATIONS

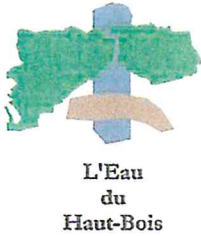
- Bilan des fuites
- Le Président informe les conseillers que dans le cadre du permis de construire déposé pour la construction d'une habitation rue du Lavoir à Elbach, une détection de la conduite est nécessaire. Cette détection a été confiée à une entreprise spécialisée et sera réalisée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 22h00.

Le Président,
Jean-Pierre THEVENOT.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Thevenot".



S.I.A.E.P. du Haut-Bois

Chavannes-sur-l'Etang / Elbach

9 rue de Bellefontaine - 68210 Chavannes-sur-l'Etang
Tél : 03 89 25 23 99 – Fax : 09 81 38 51 96
E-mail : mairie@chavannes-etang.fr

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 23 MARS 2018

- Point 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 mars 2018
- Point 2. Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2017 – Délibération n° 2018-8
- Point 3. Gestion patrimoniale des réseaux – Délibération n° 2018-9.
- Point 4. Proposition de nouveaux moyens de paiement aux usagers – Délibération n° 2018-10
- Point 5. Modernisation du système de télégestion du réservoir d'eau – Délibération n° 2018-11.
- Point 6. Divers et communications.

FEBER Laurent	
FREYBURGER Ludovic	
GASSMANN Vincent	
GUIGON Xavier	
KANMACHER Michel	
SCHACHERER Emmanuel	
SCHAFFNER Marc	